

Beautiran a son application pour smartphone !

Dans la continuité de la modernisation des services à la population, la commune de Beautiran a choisi de mettre à disposition des habitants une application leur permettant depuis leur smartphone d'avoir accès aux actualités, à l'agenda de la commune et aux alertes météorologiques !

[En savoir plus...](#)

Soirée pour les jeunes de 10 à 17 ans

L'accueil des 10-13 ans et le Point Jeunes ont décidé d'organiser trois soirées ensemble :

✓ Vendredi 15 novembre : soirée burgers quizz, de 18 h 30 à 22 h 30, au Point Jeunes

✓ Samedi 30 novembre : sortie au stade Chaban-Delmas pour assister au match de rugby de l'UBB (départ à 14 h 30)

✓Vendredi 20 décembre : soirée de jeux de société, de 18 h 30 à 20 h 30, au Point Jeunes

En savoir plus... :
<https://www.mairie-beautiran.fr/.../accueil-des-10-13-ans>

Atelier de gym douce pour les seniors

Tous les mardis, hors vacances scolaires, de 10 h à 12 h, un cours de gymnastique adapté à l'avancée en âge est proposé au studio de danse.

L'objectif pour chacun est de travailler l'équilibre et la motricité, de renforcer la musculature et de pratiquer des étirements doux et ciblés. « Entre les exercices, on rit et on papote beaucoup et on organise souvent des moments festifs... mais n'est-ce pas ce que tout le monde recherche : entretenir son corps dans la bonne humeur, continuer à être dans le lien social pour préserver son autonomie le plus longtemps possible ? »

Pour tout renseignement : Christine Cocuelle 06.75.01.40.81
apsoindulien@gmail.com

Urbanisme : la nouvelle version du PLU est disponible

La modification simplifiée étant achevée, la nouvelle version du PLU (Plan local d'urbanisme) s'applique désormais.

Voir la nouvelle version : <https://www.mairie-beautiran.fr/vivre/urbanisme/le-plu>

Lutte contre la prolifération du moustique tigre

Des gestes simples permettent de lutter contre la prévention du moustique tigre.

En savoir plus : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-4>

Travaux rue Crabey : circulation perturbée

Des travaux de réseaux et de voirie sont réalisés rue Crabey. La circulation automobile est perturbée.

Permanence Infodroits

La municipalité propose aux Beautiranaïses et Beautiranaïses une permanence d'information juridique gratuite. Elle est assurée par Infodroits tous les premiers mercredis de chaque mois, de 14 h à 16 h, à la mairie.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable : 05.56.45.25.21

Extinction de l'éclairage de la zone d'activité de Calens

Dans le cadre des mesures inscrites dans son plan de sobriété énergétique, la communauté de communes a émis le souhait que l'éclairage public soit éteint la nuit dans la zone d'activité.

La municipalité a répondu favorablement à cette proposition. Aussi, l'éclairage public est éteint, tous les jours, de 23 h à 5 h 30. Un arrêté municipal a été pris à cet effet : [lire l'arrêté](#)

Réunions du conseil municipal : délibérations et procès-verbal

Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées lors de la dernière réunion du conseil municipal est disponible : [lire](#)

Le procès-verbal de la précédente réunion est également diffusé : [lire](#)

Rappel : les bacs des déchets ménagers à ranger après la collecte

A Beautiran, les bacs des déchets ménagers sont vidés le mercredi matin. Il faut donc sortir la poubelle le mardi soir et la rentrer le mercredi soir après la collecte.

Les sacs jaunes sont ramassés le lundi et sont à sortir le dimanche soir.

En raison de l'étroitesse de certaines voies, ce sont d'autres véhicules qui interviennent à des jours différents : le lundi pour les poubelles et le mardi pour les sacs jaunes. Sont concernés : le chemin de la Cale, l'impasse de l'Enclos du Stade, la rue des Gabares, l'impasse du Gat-Mort, l'impasse des Muscadelles, la rue du Port à hauteur du N°2, le Chemin de Belle-Croix, l'impasse des Pêcheurs et l'impasse des Pins

A savoir : la collecte des déchets n'est pas du ressort de la commune. C'est une compétence de la communauté de communes.

Pour tout renseignement :
<https://www.cc-montesquieu.fr/vivre/dechets>